

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

14 mars 1904

N° 4998/75

A

M. Tanssens

OBJET :

10

ANNEXE

Expédié le

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, de l'aquarelle
qui fait l'objet de votre lettre

du 9 courant

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur,
à votre disposition, pourra

être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé

Remise visée de fait. Signatur
Veuillez agréer, M. Tanssens, l'assurance

de notre considération distinguée.

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Aquarelle attribuée à Roelofs

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de *✓* ouvrage soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° *4998/75* en
date du *14 juin 1904*.

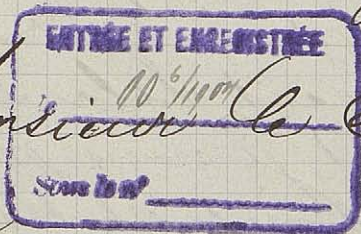
Bruxelles, le

juin 1904

van Baarle

10/10 Bruxelles, 9 Juin 1904.

Monsieur le Secrétaire,



Quand, dernièrement, je me suis présenté à votre bureau mais sans avoir eu l'honneur de vous rencontrer, je me permets Monsieur, de vous faire savoir le but de ma visite.

J'ai une aquarelle à vendre du célèbre peintre hollandais, W. Roelofs, et j'ai supposé que vous en seriez peut-être acheteur pour le Musée.

Je me permets de vous la soumettre et de vous la laisser pour quelques jours pour que vous ayez le temps de bien l'examiner; quant au prix, on en demande Fr 150, -

J. S. v. pl.

Pour avoir une réponse, je
me propose de me présenter
dans le courant de la semaine
prochaine et je vous présente
en attendant mes salutations
respectueuses.

van Daele

5. place St^e Catherine